

#3 Les déchèteries

Afin de limiter la propagation du COVID-19 et de respecter le confinement, **LES DECHETERIES DU SIRTOM SONT FERMÉES** jusqu'à nouvel ordre.

Le SIRTOM vous demande de **respecter certaines interdictions** et vous donne **des solutions** afin que vos déchets deviennent des ressources.



✓ **Je veille à stocker chez moi**

Mes affaires* issus du grand nettoyage de mon logement pourront être :

- données à mes proches plus tard,
- vendues sur un vide grenier ou sur internet,
- Déposées dès l'ouverture des déchèteries.

* *meubles, déchets électroniques, vêtements, encombrants, gravats, pots de peinture, ampoules,...*



✓ **Les dépôts sauvages de déchets sont interdits***

Le risque de contamination des équipes de collectes des déchets est augmenté lorsque des déchets sont abandonnés.

Soyons tous solidaires et civilisés durant cette période.

* *Tout dépôt de déchets est interdit sur l'espace public et passible d'une amende (art. R.632-1 et 635-8 du code pénal)*

ATTENTION

Le bac à ordures ménagères **NE DOIT PAS REMPLACER** le dépôt en déchèterie, car le traitement en sera alors affecté.

Merci de ne pas compliquer le travail des agents déjà très mobilisés, et merci de faciliter leur quotidien.



✓ **Le brûlage des végétaux est interdit ***

Cette pratique est passible d'une amende de 450€ maximum.

Je privilégie de recycler mes végétaux directement au jardin grâce à différentes techniques : le mulching, le paillage, le compostage.

* *Circulaire du 18 novembre 2011.*

Pour toutes questions : 03.85.59.26.98

Pour suivre les actualités : Page SIRTOM de la Vallée de la Grosne et sur le site internet www.sirtomgrosne.fr

